

Image not found or type unknown



Taxe assainissement et assainissement individuel

Par **Roland 33**, le **19/05/2009** à **19:31**

Bonjour, je suis propriétaire d'une maison récente (3 ans) dotée d'un assainissement individuel. Depuis 1 an, l'assainissement collectif a été mis en place dans ma rue. J'ai normalement un délai de 2 ans pour me raccorder. Hors, sur ma dernière facture d'eau, on me réclame le paiement de la taxe d'assainissement sur ma consommation d'eau (il n'y a pas de part fixe). J'ai contacté le service des eaux de ma commune qui m'a indiqué que cela était normal, que c'est fait pour m'inciter à me raccorder rapidement !!! Est-ce légal ? Pour moi, j'avais un délai de 2 ans pour me raccorder et je dispose d'un assainissement individuel aux normes, je n'émetts aucun rejet au tout à l'égout, comment peut-on me facturer un assainissement qui n'existe pas ? Merci pour votre aide